

PROGRAMME

Durée

2 Jours (14h00)

Public

Toute personne devant porter des EPI dans le cadre de son activité professionnelle

Prérequis

Aucune contre-indication aux travaux en hauteur

Modalités et délais d'accès

En Inter (nous consulter)
En Intra, sur votre site
Accessibilité aux
personnes en
situation de handicap:
nous consulter

Démarche pédagogique

L'apport de connaissance est accompagné d'exercices concrets. La formation est centrée sur des mises en pratiques

Validation de la formation

Une attestation individuelle de formation sera délivrée après un test théorique (QCM) et un test pratique

Coût

. 264€ H.T par. . personne/par.jour. . 1230€ H.T par. groupe/par.jour (5 à 6 personnes) . Intra nous consulter

Travaux en hauteur : Formation travaux sur toiture

OBJECTIFS



Permettre aux personnels travaillant en hauteur sur toiture de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle.

Le matériel mis en œuvre est celui de la protection antichute exclusivement.

THEORIE



- Réglementation du travail en hauteur,
- Accidentologie liée aux chutes,
- Prépondérance des protections collectives,
- Connaissance des équipements de protection individuelle,
- Notions clés (tirant d'air, facteur de chute, résistance du matériel, traumatologie),
- Maintenance des EPI.

PRATIQUE



- Vérification des EPI avant utilisation,
- Mise en place d'une échelle et sécurisation,
- Utilisation des EPI antichute et de maintien,
- Utilisation des différents ancrages sur toiture,
- Atelier en autonomie (vérifier l'adaptation du comportement et du choix de matériel)

EQUIPEMENTS ET ENCADREMENT

Salle de formation dédiée aux travaux en hauteur.

La formation est assurée par un formateur de travaux sur cordes, cordiste expert titulaire d'un CQP OTC et formateur SST, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques.



06.18.81.44.27



joel.chapot@controle-formation.fr

T&S contrôle et formation Chemin de la Lône – 69310 Pierre Bénite SIRET : 828 279 646 000 16 Code APE 8559A V.5- 05.01.2023